



# **RAPPORT MORAL ET D'ORIENTATION 2023**

**Association HEVEA**

**SIEGE SOCIAL**

31-33 rue de Maurecourt – 95280 JOUY LE MOUTIER - Tél : 01 34 43 12 92  
Siret : 319 086 781 00055

# Sommaire

Avant-propos .....	3
Remerciements.....	4
HEVEA, en bref .....	6
RAPPORT MORAL 2023 .....	7
1. Vie de l'Association et de ses commissions.....	8
1.1 Les adhérents et bénévoles .....	8
1.2 Le Conseil d'administration .....	8
1.3 Les décisions du Conseil d'administration .....	8
1.4 Les travaux des commissions.....	11
RAPPORT D'ORIENTATION 2023 .....	31
Perspectives à 5 ans – Nos objectifs à long terme 2024-2029.....	32
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION D'HEVEA AU 31-12-23.....	33

## Avant-propos

Par Xavier DUHOUX, Président d'HEVEA

### Un nouveau projet associatif 2024-2029 pour HEVEA !

**Nouveau slogan : « Une écoute, des solutions »**

Chers adhérents, administrateurs, bénévoles, professionnels, partenaires et amis de l'association HEVEA,

HEVEA a fêté ses 10 ans d'existence lors d'une mémorable journée festive en décembre 2023 dans ce splendide complexe sportif ATHLETICA, anciennement, le Centre Départemental de Formation et d'Animation Sportives (CDFAS) du Val-d'Oise à laquelle nombre d'entre vous ont participé.

Forte aujourd'hui de ses solides fondations reposant sur une culture et une éthique commune partagée, HEVEA est arrivée fin 2023 au terme de son Projet Associatif 2019-2023, le 3<sup>ième</sup> depuis la création d'HEVEA en 2013. Après plusieurs années de phase de « naissance » de l'association », cette année 2023 clôt ainsi un cycle important d'une première phase de « croissance » importante de notre association durant laquelle HEVEA a gagné en nouveaux projets au service des personnes accompagnées, en maturité et en notoriété.

Vous trouverez dans ce document, tout d'abord le rapport moral présentant l'ensemble des travaux des Commissions et du Comité Consultatif et de Réflexion Ethique (CCRE) d'HEVEA, puis le rapport d'orientation présentant les objectifs et initiatives clés pour les cinq prochaines années.

Notre regard est en effet tourné vers l'avenir, vers de nouveaux horizons. Comme je l'ai déjà indiqué dans le N° 21 de notre journal « La Feuille d'HEVEA », l'Association pense « transformation de l'offre, accompagnement aux changements ainsi qu'en terme de réponse personnalisée, autodétermination, de société inclusive et de coresponsabilité territoriale ».

Présents dans les champs de la protection de l'enfance et du handicap, notre cœur de métier à HEVEA est d'être à l'écoute des attentes des personnes qui s'adressent à nous et de pouvoir leur proposer des solutions d'accompagnements depuis l'enfance jusqu'en fin de vie, tout au long de leur parcours de vie. La force de notre association réside en partie dans la cohabitation de ces deux champs, Handicap et Protection de l'enfance. De véritables synergies se font grâce à cette double compétence et les personnes accompagnées peuvent bénéficier des expertises de chaque secteur. Afin de renforcer cette dynamique, une commission protection de l'enfance sera mise en place afin de renforcer la réflexion sur ce champ et développer une culture commune entre les services et avancer dans des projets novateurs.

C'est l'objet de notre nouveau Projet Associatif 2024-2029 qui vous sera également proposé à votre approbation lors de notre Assemblée Générale du 20 Juin 2024.

Je souhaite ici remercier chaleureusement tous les administrateurs pour leur immense travail en tant que bénévole au service de notre association HEVEA. Leur expertise et leur engagement sont exemplaires ! Mais pour conclure, je souhaite rendre encore une fois hommage à Pascal ARRIBE qui nous a quitté en février 2024. Trésorier, rapporteur de la commission qualité et administrateur d'HEVEA, Pascal était également Vice-Président au CDCA du Val d'Oise au collège pour la formation des Personnes Handicapées et siégeait à ce titre au comité Technique de Santé pour l'Agence Régionale de Santé. HEVEA gardera de lui le souvenir d'un homme discret et efficace, toujours disponible pour faire avancer la cause des personnes les plus vulnérables.

## Remerciements

Je souhaite remercier ici :

Le Conseil Départemental du Val d'Oise et particulièrement Madame Marie-Christine CAVECCHI, Présidente du Conseil Départemental, Madame Laetitia BOISSEAU, 11ème Vice-présidente déléguée à l'Autonomie, Monsieur Philippe METEZEAU, Vice-Président délégué à l'Action sociale et à la Santé, Madame Véronique PELISSIER, 5ème Vice-Présidente, déléguée à l'Enfance et à la Famille ainsi que tous les professionnels du Conseil Départemental et de la MDPH.

Je remercie également Madame Laureen WELSCHBILLIG, Directrice de la Délégation Départementale du Val d'Oise de l'Agence Régionale de Santé et Madame Léa CAMUS, responsable du département de l'autonomie.

Merci pour la confiance qui nous est faite.

HEVEA remercie aussi, les Maires des communes dans lesquelles HEVEA est implantée, pour leur collaboration à nos projets culturels et festifs ou leurs participations dans nos Conseils de la Vie Sociale, soit à Cergy, Eaubonne, Ermont, Garges-lès-Gonesse, Jouy-le-Moutier, Mériel, Soisy-sous-Montmorency et Taverny.

J'adresse une pensée à toutes les personnes accompagnées dans nos établissements et services.

Je pense encore à toutes les familles qui nous ont confié leur proche, enfant ou parent, certaines depuis longtemps et d'autres cette année.

Je remercie tout spécialement Madame Carole FOUQUES Directrice Générale d'HEVEA, pour son formidable travail auprès du Conseil d'administration et des Directions d'établissement d'HEVEA.

Tous nos remerciements à Madame Christelle DEJARDIN, Directrice des Ressources Humaines ainsi que sa responsable des Ressources Humaines, Madame Emmanuelle BOYER, Madame Audrey MASSE, Directrice Qualité et des Systèmes d'Information, et son nouveau responsable des Systèmes d'information, Monsieur David GUERVIL, Monsieur Laurent SURCIN, Directeur Administratif et Financier et ses 2 responsables, Madame Magali BOTTAIS, responsable immobilier, Monsieur Pierre VEILLAT, responsable achat et gestion du patrimoine, et toute l'équipe du siège d'HEVEA.

Je remercie les directeurs et les chefs de service en poste à ce jour :

Monsieur Morgan AROUS, directeur de l'EAM<sup>12</sup> La Garenne du Val, de l'EAM l'Olivaie, du PCPE<sup>3</sup> et du SAMSAH<sup>4</sup> ainsi que ses chefs de services, Mesdames Claire BARBINI, Aïcha DJOUANI, Emilie DUBOIS, Agnès LOZACH, Laura MACRET et Monsieur Frédéric ZIRCON.

---

<sup>1</sup> EAM : Etablissement d'Accueil Médicalisé

<sup>2</sup> EANM : Etablissement d'Accueil Non Médicalisé

<sup>3</sup> PCPE : Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées

<sup>4</sup> SAMSAH : Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés

Monsieur Jean-Dominique BORDRON, directeur du Service de la Prévention Spécialisée et des 2 CAVT<sup>5</sup>, ainsi que son chef de service, Monsieur Edouard OSTIN.

Monsieur Laurent DUMESNIL, directeur de l'AEMO<sup>6</sup> et ses chefs de service, Mesdames Mandy BRAS, Claire CHOPELIN et Sybille RIVET.

Madame Virginie MENEUX, directrice du Centre Parental HEVEA, des MECS<sup>7</sup> le Galilée et DEMAIN et ses chefs de services, Madame Karine DEFAVERI et Monsieur Clément FLAMAIN.

Madame Isabelle PECHEREAU, directrice de l'EANM La Saulaie et son chef de service, Monsieur Alexandre OLENDAREFF.

Monsieur Richard SOENEN, directeur de l'ESAT<sup>8</sup> La Hêtraie, du Dispositif Emploi Accompagné (DEA) et du SAVS<sup>9</sup> VPA et ses chefs de service, Madame Lydie ROUGIER et Monsieur Tarik HADDAK.

Madame Emmanuelle VASCONI, directrice de l'EANM La Charmille, du SAVS la Hêtraie, de l'Habitat Inclusif et du SAVS Etap 'Appart et du dispositif EMA-PADH ainsi que ses chefs de service, Mesdames Julie DELAMOTTE, Cyrielle ECALARD, et Audrey MARTIN.

Nous remercions les chefs de service ayant quitté HEVEA :  
Mesdames Anne BONNET (AEMO), Clotilde BOURDEAU (ESAT), Armelle PRUD'HOMME (SPS) ainsi que Monsieur Vincent LETEMPLIER (DEMAIN).

Un grand merci à tous les professionnels des établissements et services d'HEVEA, aujourd'hui mieux reconnus, et qui prennent soin quotidiennement des personnes que nous accueillons.

Je tiens à remercier tous les administrateurs pour leur compétence, la qualité de leur travail mais surtout leur indéfectible engagement bénévole au sein d'HEVEA, malgré les années qui passent ; et plus particulièrement, Madame Marie-Paule PHOMMACHANH pour son travail indispensable et fidèle secrétaire de l'association ainsi que ses adjointes, Mesdames Michelle DUVAL et Anne-Marie ERMENEG.

Le Conseil d'administration tient à remercier Monsieur Pierre-Olivier MONTEIL pour son animation du Comité Consultatif et de Réflexion Ethique (CCRE) ainsi que tous les membres bénévoles travaillant au sein du Comité.

---

<sup>5</sup> CAVT : Centre d'Adaptation à la Vie et au Travail

<sup>6</sup> AEMO : Action Educative en Milieu Ouvert

<sup>7</sup> MECS : Maison d'Enfants à Caractère Social

<sup>8</sup> ESAT : Etablissement ou Service d'Aide par le Travail

<sup>9</sup> SAVS : Service d'accompagnement à la Vie Sociale

## HEVEA, en bref

HEVEA, créée par des parents et amis d'enfants ou d'adultes en difficulté ou en situation de handicap, est une association Loi 1901 implantée dans le Val d'Oise. Elle intervient dans les champs du handicap, de la protection de l'enfance et de la prévention spécialisée et gère 22 établissements, services et dispositifs.

HEVEA en résumé :

- 142 Adhérents
- 18 Administrateurs
- 1 Projet Associatif
- 1 Charte Ethique
- 1 Comité Consultatif et de Réflexion Ethique (CCRE)
  
- 22 établissements, services et dispositifs
  
- Une implantation sur 8 communes
  - o Eaubonne
  - o Cergy
  - o Ermont
  - o Garges-Lès-Gonesse
  - o Jouy-le-Moutier
  - o Mériel
  - o Soisy-sous-Montmorency
  - o Taverny
  
- 320 professionnels (en ETP)
- Plus d'un millier de Personnes Accompagnées
  
- Budget de fonctionnement : 29,7 M€



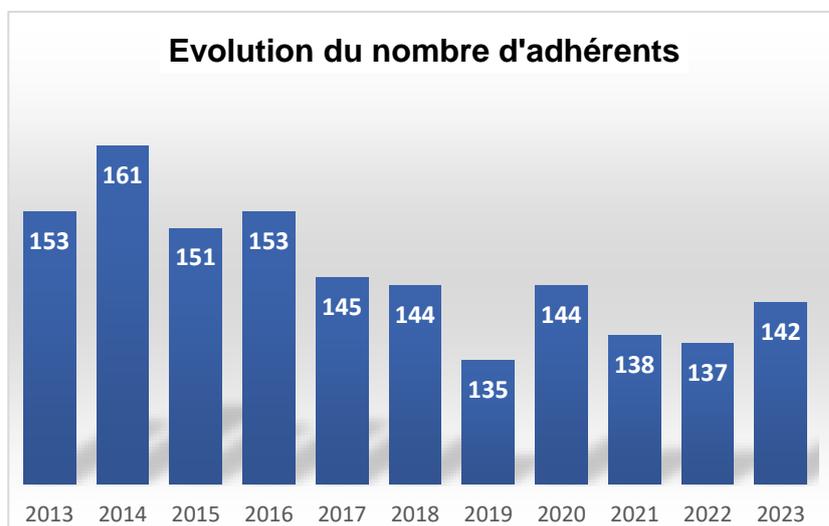
# **RAPPORT MORAL**

## **2023**

## 1. Vie de l'Association et de ses commissions

### 1.1 Les adhérents et bénévoles

- **Les adhérents** : Au 31 décembre 2023, l'Association HEVEA compte **142 adhérents** soit 5 de plus que l'année dernière.



Invités aux travaux des commissions, les nouveaux adhérents parents ou amis bénévoles seront, nous l'espérons de futurs candidats à un possible poste d'administrateur.

- **Les bénévoles** : Ils rejoignent l'association au cours d'événements festifs ou de récoltes de fonds comme pour l'Opération Brioches, et à des actions en faveur des personnes accueillies.

### 1.2 Le Conseil d'administration

En 2023, à HEVEA, les réunions ont été organisées en présentiel au sein de l'association.

- 5 réunions de Bureau
- 5 réunions du Conseil d'Administration
- De nombreuses réunions de commissions, dont la fréquence répond à l'actualité.
- Réunions du Comité Consultatif et de Réflexion Ethique (CCRE)

### 1.3 Les décisions du Conseil d'administration

Lors de ses différentes réunions, le Conseil d'administration :

## **FEVRIER 2023**

- ✓ N'émet pas de réserve quant à la présentation aux professionnels des élections dans les CVS HEVEA.
- ✓ Est favorable à l'achat du terrain situé 6 rue de Maurecourt à Jouy le Moutier à raison de 270 000€. Au-delà de 310 000€ la décision reviendra au CA.

## **AVRIL 2023**

- ✓ A approuvé les comptes figurant dans l'ERRD 2022 (Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses) tel que présenté ainsi que la contribution suivante : SAVS VPA à ETAP Appart (74K euros) - Olivaie au CAVT VPA (45K euros) - MAPHA SAULAIE (100K euros) et GALILEE (42K euros) au CAVT EVO (142K euros) - MECS Demain au SAVS Hêtraie (15K euros), et l'affectation des soldes des résultats 2022 en report à nouveau,
- ✓ A approuvé la nouvelle gouvernance de l'Olivaie ainsi que les propositions présentées lors du CA exceptionnel du 11 avril (Vote : 0 refus, 3 abstentions et 15 pour).
- ✓ A approuvé le projet architectural de la PUR (Petite Unité Résidentielle).
- ✓ A approuvé le remplacement de Mr MONTEIL à sa démission par Mme PAGANO.
- ✓ A approuvé les dépenses de 2.400 euros pour le site internet et de 2.520 euros pour le logo et la charte graphique.
- ✓ A approuvé la dépense de 200 euros pour les boissons du loto organisé pour les personnes accompagnées.

## **JUIN 2023**

- ✓ A voté les comptes figurant dans l'EPRD (Etat des Prévisions de Recettes et de Dépenses) et a approuvé la proposition d'affectation des résultats : les comptes 2022 ont été approuvés en avril 2023.
- ✓ A validé ce jour à l'unanimité l'affectation des résultats pour proposition à l'Assemblée Générale.
- ✓ A validé l'ordre du jour de l'AG
- ✓ A voté à l'unanimité pour la création d'un poste de responsable systèmes d'Information et validation de Madame MASSE comme Directrice.
- ✓ A voté à l'unanimité la plaquette explicative des CVS

## **OCTOBRE 2023**

- ✓ A approuvé à l'unanimité le projet d'établissement DEMAIN.
- ✓ A approuvé à la majorité des présents moins une abstention la demande de rupture conventionnelle d'un chef de service.
- ✓ A approuvé à l'unanimité la démarche et la composition du COPIL Projet associatif 2024-2029.
- ✓ A approuvé à l'unanimité la démarche et la composition du COPIL et du COTECH du Projet pilotage de la performance
- ✓ A décidé en ce qui concerne les CVS de rembourser les frais kilométriques des familles en appliquant le barème fiscal et sur la base d'une déduction fiscale. Il est aussi acté qu'une attestation de présence pourra être établie (justificatif destiné aux employeurs).
- ✓ A validé à l'unanimité la décision d'achat par la SCI du foncier qui jouxte le parking rue de Maurecourt soit 582 m2 au prix de 220.000 euros

## **DECEMBRE 2023**

- ✓ A voté à l'unanimité l'achat d'un plateau au Beaufay à Cergy permettant le regroupement des établissements et services sous la direction de Madame MENEUX.
- ✓ A voté avec 1 abstention la prime exceptionnelle du pouvoir d'achat aux salariés.
- ✓ A voté à l'unanimité du CA la candidature de Madame Carole FOUQUES comme représentante NEXEM au CDCA suppléante de Monsieur Laurent BILLARD.

## 1.4 Les travaux des commissions

### Commission Communication



**La commission Communication a concentré l'essentiel de ses travaux à la réalisation du plan de communication.**

La construction du nouveau site internet a été la priorité et a demandé beaucoup de disponibilité de la part de chacun.

La recherche d'un nouveau partenaire a abouti par le choix d'Orkinéo avec lequel les travaux de réflexion ont été conduits. Nous nous sommes efforcés à ce que le site reflète l'énergie, la transparence et la grande variété des actions d'HEVEA.

Cette construction est en voie de finalisation et le nouveau site doit être en ligne fin juin 2024.

La construction d'outils de communication HEVEA qui nous a déjà fait défaut lors de manifestations, a été conduit de façon concomitante. A cette fin, nous avons engagé également une refonte de notre charte graphique, de l'ensemble de nos supports de communication et un nouveau logo pour l'association.

Tout nouvel outil de communication est construit avec la nouvelle charte graphique.

**Le comité de rédaction de la Feuille HEVEA** a continué ses travaux avec régularité avec des professionnels engagés des différents établissements et services d'HEVEA, des familles et administrateurs. La composition du comité de rédaction s'est modifiée avec l'arrivée de nouveaux membres durant l'année, remplaçant des anciens, appelés vers de nouvelles responsabilités.

Le choix des thèmes et leur traitement se fait dans la bienveillance et la coopération de tous. La réactivité des professionnels et des familles dans la rédaction des articles reste bonne. La recherche d'illustrations des articles peut être plus compliquée.

Les thématiques choisies par le groupe sont toujours validées en bureau et traitent de l'actualité des établissements et services.

La Feuille n°20 parue en janvier 2023 a traité de l'autodétermination qui constitue un réel changement de paradigme. Les témoignages de partenaires, de personnels illustrent ce nouveau concept.

La Feuille n° 21 a porté sur les 10 ans d'HEVEA et seulement parue en 2024, la date de la fête des 10 ans d'HEVEA ayant été reportée en décembre 2023. Cette journée a réuni de nombreuses personnes accompagnées, professionnels, familles, administrateurs et de partenaires d'HEVEA de tous les établissements et services pour une journée festive qui a été une réelle réussite de moments partagés.

**Catherine RICHET,**  
**Rapporteuse Commission Communication**

## Commission Familles et Adhérents



La commission familles d'HEVEA est ouverte aux personnes bénévoles qui désirent s'investir dans l'action de l'Association.

C'est un lieu d'animation, d'informations mutuelles, de soutien interpersonnel, d'accueil, d'écoute, d'échanges.

Ses actions viennent en complément des initiatives prises dans les établissements et services d'HEVEA et sont décidées en accord avec le Conseil d'Administration.

Constats en 2023 : Cette année 2023 a été très riche en événements.

La commission a intégré 2 nouveaux membres dont les proches sont accueillis à l'Oliveia (puis à la Saulaie en 2024) et à l'ESAT.

Nous apprécions leur éclairage et leur dynamisme. Les membres **actifs** sont au nombre de 11.

### Les projets menés en 2023 ont été les suivants :

- La commission familles a initié une journée le 06/10/2023 sur la thématique :  
**« Après nous : construire un avenir pour nos proches en situation de handicap, de perte d'autonomie, de vulnérabilité »**. L'objectif était d'informer les aidants familiaux ou proches aidants sur les mesures à prendre en cas de défaillance (maladie, vieillissement, décès). Cette journée est née de l'inquiétude des familles d'HEVEA soucieuses de l'avenir de leur proche et de leur devenir en lien avec la question de la prise en charge du vieillissement de nos proches en situation de handicap et de leur condition de vieillissement. Les familles posant la question du maintien ou non dans le lieu de vie ou de leur prise en compte si elles ne peuvent plus assurer leur protection.

Ce travail de réflexion a débuté avec notre partenaire l'AGIRC ARRCO avec lequel nous avons bâti ce projet ensemble.

La Mairie de Jouy le Moutier a été partenaire de cette action.

Les administrateurs d'HEVEA, les professionnels, la Direction Générale se sont mobilisés et investis dans cette journée.

Le débat-théâtral animé par la Compagnie « Entrée de jeu » a accueilli 75 personnes.

Les 3 ateliers proposés dans des espaces différents ont réuni chacun sur les 2 créneaux horaires :

- 46 personnes (2 ateliers animés par une psychologue d'HEVEA),
- 47 personnes (2 ateliers animés par le Conseil en gestion du patrimoine de JIMINY Conseil)
- 40 personnes (2 ateliers animés par 5 tuteurs).

A la lumière des 48 questionnaires de satisfaction récupérés il ressort que :

- L'événement dans sa globalité a très largement plu (lieu, qualité d'accueil, informations reçues, qualité des échanges, durée et rythme de la manifestation)
- Les motivations pour venir sur cet événement étaient avant tout de s'informer.
- La manifestation a apporté une opportunité de partage
- La thématique principale que les participants souhaiteraient aborder lors de prochaines actions sur leur territoire concerne le soutien aux aidants.

Pour nous, ce fut un réel plaisir de co construire cette belle action.

Nous souhaiterions ici, rendre hommage à **Pascal ARRIBE** qui a soutenu notre action dès le début et y a participé très activement. Nous le regrettons très sincèrement.

- La commission a travaillé sur **l'organisation des élections des différents élus des CVS** à HEVEA, à la même date, dans tous les établissements, l'intérêt étant de mettre en place une manifestation autour de cet événement confirmant l'importance des CVS qui est la seule instance où sont réunis les personnes accompagnées, les familles et les professionnels de l'établissement de référence.

Un flyer ainsi que deux power point ont été réalisés, le premier par et pour les personnes accompagnées, le second par les familles et la Direction Générale.

Le règlement intérieur des CVS a été retravaillé en intégrant la nouvelle législation.

Au préalable, des séquences de sensibilisation ont été prévues au sein des différents établissements d'une part pour les professionnels, d'autre part pour les personnes accompagnées et leurs familles. Ces dernières se sont assez peu mobilisées dans l'ensemble.

Les élections ont eu lieu en novembre 2023 dans tous les établissements.

- Un travail a été initié avec la commission qualité, les professionnels et la Direction Générale sur **le livret d'accueil**, les membres de la commission ont pu faire part de leurs observations, et propositions, notamment sur la fin d'accompagnement et la réorientation, sur l'adhésion et sur les relations avec les familles (autorisation préalable).
- Elle a collaboré à la rédaction de la **Feuille d'HEVEA** en produisant des articles sur les thématiques choisies par le groupe de travail.
- Elle a **organisé un loto** pour les personnes accompagnées et leurs familles le 11 juin 2023. Cette manifestation a rencontré un grand succès.
- Elle a participé aux **événements festifs**, la Fête du Sport et l'exposition peinture à l'Oliveia les 25 et 26 mai.

Parallèlement, nous avons tenu **des points rencontres un jeudi sur 2 à partir de 9h45** au Local associatif 31/33 rue de Maurecourt à Jouy le Moutier.

Les familles d'HEVEA peuvent nous y rencontrer ou nous contacter via [association@hevea-asso.fr](mailto:association@hevea-asso.fr)

Les membres de la commission familles participent également :

- En bureau (3 administrateurs) et en CA (4 administrateurs) et remontent aux administrateurs et à la Direction Générale des questionnements, interpellations et inquiétudes des familles.
- Au Conseil Départemental sur la Citoyenneté et l'Autonomie, sur la thématique du soutien aux aidants, transmissions d'informations auprès des familles demandeuses ou soutien interpersonnel auprès des familles.

### **Projets pour 2024 :**

- ✓ Participer à la réflexion sur une journée d'information et partage à destination des élus CVS
- ✓ Participer à la finalisation du livret d'accueil
- ✓ Initier des événements festifs au sein des établissements
- ✓ Participer à la fête du sport
- ✓ Réfléchir sur l'organisation d'une nouvelle journée (Forum ou Ateliers) destinée aux familles.

- ✓ Reprise des **rencontres** initialement prévues avec les **familles dans les établissements**. Les diverses transformations au sein des établissements et services n'ont pas permis de continuer.

Afin de mieux connaître les familles des personnes accueillies, de les aider et de les informer sur les thématiques qui les intéressent, de partager ce qui constitue les richesses humaines de nos activités et en garder mémoire, et mieux comprendre les spécificités des établissements et services au sein de l'association, la commission souhaiterait reprendre les rencontres avec les familles au sein des établissements.

**Pour la concrétisation de tous ces projets**, et afin de mieux répondre aux préoccupations des familles, la commission invite toutes les familles à se joindre à eux. Nous faisons appel à toutes les forces vives d'HEVEA. Une association existe aussi par le nombre de ses adhérents.

Notre commission est ouverte aux familles au sens large, proches aidants et adhérents.

Tous les membres de la commission familles œuvrent pour le mieux-être des personnes accueillies dans les établissements de HEVEA. Leur qualité de vie doit être la priorité de tous.

La dimension humaine tient une place essentielle dans cette commission.

Toutes les familles intéressées ou désireuses d'en savoir plus sont les bienvenues.

**Anne-Marie ERMENEG**

**Rapporteuse de la Commission Familles et Adhérents**

## Commission Patrimoine Immobilier



La commission se compose des administrateurs : Didier HUMBERT, Laurence JOUSSEAUME, Jean-Philippe HUGONENQ et Michelle DUVAL.

Ses membres travaillent avec les professionnels concernés et de façon transverse avec les commissions Projets et Finances.

### Éléments marquants des postes Achats et Gestion du Patrimoine

L'année 2023 est la dernière année de la période des PPI (Plans Pluriannuels d'Investissement) qui s'étalait de 2018 à 2023. Cette année a donc été un peu moins prolifique en investissements et travaux que les années précédentes.

Nous avons malgré tout réalisé de beaux projets avec notamment l'ouverture du Service Hors les Murs à L'Olivaie pour lequel des équipements mobiliers et informatiques ont été achetés.

Nous avons également renouvelé du mobilier au sein des établissements particulièrement à la Saulaie où les meubles des salles de repas (chaises, tables, buffets) ont été renouvelés.

Au niveau de notre Parc Automobile d'une centaine de véhicules, nous avons pu remplacer quelques anciens (LGV, Charmille, CAVT Cergy, Olivaie, SPS). Nous avons aussi fait le choix de conserver des véhicules programmés en renouvellement sur 2023 pour les remplacer un peu plus tard, car leur bon état ne le nécessitait pas cette année. L'autre raison du décalage de ces investissements est la difficulté de trouver certains types de véhicules. Le marché de l'automobile connaît une période complexe de pénurie sur certaines typologies de véhicules.

D'un point de vue des travaux, il y a eu des chantiers sur LGV avec l'isolation des combles du bâtiment Rodin pour se conformer aux normes coupe-feu en vigueur, le réaménagement des locaux

administratifs, l'installation de bornes wifi dans les locaux et la création de places de parking supplémentaires.

Concernant la construction à venir, le permis de construire de la PUR (Petites Unités Résidentielles) a été déposé le 5 septembre 2023. L'accord relatif à ce permis nous parviendra au début de l'année 2024 et les travaux de construction démarreront quant à eux, à la fin du premier semestre 2024 après constitution des cahiers des charges et des phases de consultation et contractualisation.

En lien avec notre Responsable Immobilier, nous avons trouvé à Eaubonne de nouveaux locaux pour l'ADPJ. Ces locaux, propriété du bailleur ERIGERE, vont être rénovés et adaptés en fonction de nos besoins et de notre budget, afin que les équipes du Pavillon Richepin à Ermont et celles de l'AEMO à Soisy-Sous-Montmorency les intègrent d'ici la fin de l'année 2024. En effet, les locaux actuels trop vétustes et devenus inadaptés aux effectifs ne répondent plus aux besoins des services concernés.

Sur la fin d'année 2023, un travail de planification d'investissements a été effectué sous forme de PPI (Plans Pluriannuels d'Investissement) pour la période 2024-2028. Il est donc prévu de procéder à un nombre conséquent d'investissements et de travaux sur nos différents établissements. (Achat de nouveaux locaux, travaux d'aménagement, travaux de climatisation, chauffage, travaux de rafraîchissement, mise à jour du parc informatique et téléphonique, achats d'équipements divers).

### **Éléments marquants de l'immobilier**

Grâce aux démarches entreprises pour faire connaître l'association HEVEA auprès des élus locaux (essentiellement de l'agglomération de Cergy) et des bailleurs sociaux, il en ressort un lien particulier avec deux bailleurs qui ont à cœur de nous accompagner dans nos projets et/ou nos urgences en matière de logements (ERIGERE et SEQENS). Ainsi, pour l'année 2023, 16 nouveaux logements nous ont été attribués en location (6 appartements au nom propre des usagers, 4 appartements au nom d'HEVEA pour l'Habitat Inclusif, 4 appartements au nom d'HEVEA pour le SAVS Etap Appart, 2 appartements au nom d'HEVEA pour le dispositif DEMAIN).

Deux autres bailleurs ont évoqué l'idée de signer une convention de partenariat avec l'association dans le cadre de l'Habitat Inclusif (EMMAUS HABITAT et VAL D'OISE HABITAT). Mais à ce jour, une restructuration nationale dans le processus de gestion de flux des logements sociaux a remis à plus tard ce projet de partenariat.

Nous avons signé le 28/09/2023 une convention de partenariat avec les Maisons de Marianne, qui est un acteur incontournable et concepteur de maisons intergénérationnelles, fortement implanté sur le Val d'Oise.

Nous avons fait le renouvellement de l'Agrément d'Intermédiation Locative qui nous permet de pratiquer la sous-location dans les dispositifs d'Habitat Inclusif et du SAVS Etap Appart pour l'instant. En collaboration avec l'équipe du SAVS Etap Appart, nous initions ou renouvelons les demandes de logement social au nom des 17 usagers afin qu'ils deviennent locataires.

Malgré une volonté accrue de nous aider, le bailleur social ERIGERE n'a pas pu nous accompagner sur notre Habitat Inclusif n° 2 sur le secteur de Pontoise à la suite de l'opposition de la mairie. Cependant, dès qu'ils le peuvent, ils nous proposent des appartements dans le quartier des Louvrais où nous avons commencé à nous implanter. Reste en suspens le local d'animation. Des recherches sont en cours.

Nous sommes en attente de la signature de bail avec ERIGERE pour le local professionnel d'Eaubonne qui viendra en remplacement de celui qu'occupe l'ADPJ à Ermont (1 local de plain-pied de 337m<sup>2</sup>, 2 surfaces d'archivage de 32m<sup>2</sup> et 42m<sup>2</sup>, 20 places de parking en sous-sol).

Ces locaux seront libres courant du 2<sup>ème</sup> trimestre 2024 ; nous avons donc profité de ce temps pour réfléchir et négocier la partie travaux pour les rendre parfaitement adaptés. Nous devrions signer le bail fin mai/début juin 2024, pour enclencher les travaux ensuite et prendre possession des lieux en septembre 2024. Parallèlement, nous avons fait estimer les locaux d'Ermont et fait réparer une ancienne infiltration.

Tout au long de l'année, chaque appartement a donné lieu à une visite permettant ainsi l'établissement d'une fiche technique et l'actualisation d'un tableau récapitulatif.

Afin que le service de DEMAIN puisse se rapprocher du Beaufay, nous avons eu l'opportunité de visiter 2 locaux directement dans la copropriété du Beaufay, et celui du RDC a particulièrement retenu notre attention. Nous sommes rentrés en négociation pour l'acquisition fin décembre 2023, pour une signature de promesse (14/03/2024).

Dans un objectif de diversification les projets de maraîchage, nous avons obtenu le prêt d'un second terrain/verger (en face du siège).

**Michelle DUVAL, rapporteure Commission Patrimoine et Immobilier**  
**Pierre VEILLAT, Responsable Achats**  
**Magali BOTTAIS, Responsable Immobilier**

## Commission Projets et Développement



La commission se compose des administrateurs suivants : Mariette CHAPUS, Michelle DUVAL, Laurence JOUSSEAUME, Christine MANSOUR, Jean-Philippe HUGONENQ, Jean-Pierre LEGUEIL, André ROMEDENNE, Bernard SEJOURNET et des professionnels concernés par l'ordre du jour. La commission s'est réunie 8 fois pendant l'année 2023.

### Suivi des changements intervenus dans les établissements ex-VPA<sup>10</sup> :

Le FH Etap 'Apart, dorénavant sous la direction de Madame VASCONI, est devenu un SAVS<sup>11</sup> classique, sans contrainte d'âge ni de projet professionnel pour 24 places ; le bâtiment des Neiges de Cergy est devenu obsolète.

Les deux CAVT<sup>12</sup> de Cergy et de Garges sont sous la direction de Monsieur BORDRON ; après une période difficile, ils sont maintenant bien identifiés et repérés et accueillent, au 31 octobre 2023, 54 jeunes (27 à Garges et 27 à Cergy).

Le SAVS est sous la direction de Monsieur SOENEN ; 35 personnes âgés de 26 à 72 ans sont accueillies en logement nominatif ou associatif ; elles sont admises sur notification de la MDPH<sup>13</sup> et n'ont pas d'obligation d'être en emploi mais doivent avoir un projet professionnel.

<sup>10</sup> VPA : Vivre Parmi les Autres

<sup>11</sup> SAVS : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

<sup>12</sup> CAVT : Centre d'Adaptation à la Vie et au Travail

<sup>13</sup> MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées

## **Nouveaux projets :**

### ***Prévention spécialisée (18 janvier)***

La direction de la Jeunesse et de la prévention du Conseil Départemental du Val d'Oise a lancé un appel à projet le 19 décembre 2022 afin de mettre en place deux nouvelles équipes de prévention spécialisée sur les communes de Sannois et de Pierrelaye. La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 24 janvier 2023. Le calendrier ne laisse pas de temps aux échanges ... c'est donc un projet finalisé qui est présenté par Monsieur BORDRON à la commission le 18 janvier. Le projet HEVEA n'a malheureusement pas été retenu ; c'est le projet de l'association VALDOCCO qui l'a emporté.

### ***Habitat inclusif n°3 (5 septembre)***

Le 1<sup>er</sup> septembre 2023, le département publie un AMI<sup>14</sup> « Habitat inclusif – aide à la vie partagée » dont la réponse doit intervenir avant le 15 octobre... la commission se réunit le 5 septembre ; les projets s'étalent de 2025 à 2031 ; ce sera le troisième projet habitat porté par HEVEA. Deux propositions sont faites : l'une pour un habitat regroupé dans une très grande maison pour 8 personnes éligibles à la PCH<sup>15</sup>, et avec une mise en œuvre en 2031 ; et l'autre, pour une proposition « Petites villes de demain » pour 8 personnes âgées en situation de handicap ou non et continuant à vivre dans leur domicile ; mise en œuvre en 2026.

### ***Petite Unité Résidentielle (19 avril)***

Le projet d'une petite unité accueillant 6 personnes autistes présentant des troubles sévères et complexes est déjà accepté ; il s'agit de valider les plans définitifs du bâtiment établis par l'architecte avant le dépôt du permis de construire ; il est prévu deux unités de trois résidents ayant chacune un espace vert. Le bâtiment comprend une partie administrative au premier étage et 13 places de parking ; une trentaine de salariés auront la charge des 6 résidents.

### ***Inclus'If 2030***

Le 6 juillet 2023, l'ARS Ile de France organise une visioconférence pour présenter un plan de rattrapage par déploiement de solutions nouvelles ; la transformation de l'offre reposera sur un plan de développement à 500 M euros pour 50000 solutions nouvelles au niveau national. En ce qui concerne l'Ile de France, le taux d'équipement de la région de 4,81 est très en dessous de la moyenne nationale qui est de 6,8 ; et le département du Val d'Oise est encore plus bas à 4,49.

Le 15 septembre, le département organise un webinaire pour présenter les grandes lignes du futur AMI.

Le 6 novembre 2023, l'ARS Ile de France sort le nouvel AMI Inclus'If 2030 dans lequel il est précisé :

- La mise en œuvre doit avoir lieu en 2024
- Les personnes en situation de handicap (PSH) participent à la conception du projet
- La dynamique repose sur une transformation de l'offre
- L'approche est inclusive
- La présentation sur 20 pages
- La remise au plus tard le 8 janvier 2024 à 23h59

L'AMI s'inscrit dans les grandes orientations nationales :

- Passer d'une logique de place à une logique de parcours
- Faire émerger de nouvelles solutions modulaires tournées vers le milieu ordinaire

---

<sup>14</sup> AMI : Appel à Manifestation d'Intérêt

<sup>15</sup> PCH : Prestation de Compensation du Handicap

- Soutenir le virage inclusif en garantissant des solutions qui permettent une vie en milieu ordinaire, le maintien au domicile, l'inclusion scolaire, professionnelle et sociale.

Le public visé préférentiellement sera : les amendements Creton, les enfants relevant de l'aide sociale à l'enfance (ASE), les enfants et adultes nécessitant un accompagnement spécifique (polyhandicap, autisme), les personnes nécessitant un accompagnement à domicile, les personnes handicapées vieillissantes, et plus généralement les personnes souhaitant vivre à domicile avec un accompagnement adapté.

La situation dans le Val d'Oise est préoccupante : 3300 enfants, 650 adultes sont en attente d'une solution ; 150 jeunes adultes sont maintenus avec les enfants (Creton).

A l'intérieur de ce cadre une grande liberté est laissée aux associations...

Les directeurs se mettent rapidement au travail autour de Madame FOUQUES et proposent à la commission 4 avant projets :

- 1) Un SAMSAH<sup>16</sup> renforcé de 35 places pour Personnes handicapées et aidants vieillissants à partir de l'ESAT<sup>17</sup> et pour l'est du Val d'Oise.
- 2) 15 places médicalisées « hors les murs » pour des adultes autistes sans solution à partir de la Garenne du Val.
- 3) Un SESSAD<sup>18</sup> de 20 places pour des jeunes de 14 à 25 ans par extension du SAMSAH et pour l'est du département.
- 4) Un dispositif d'appui à l'accompagnement des placements de 40 places, comportant deux volets prévention et accompagnement, pour un public jeune de 0 à 16 ans, un financement de l'ARS et du Conseil Départemental.

La commission se réunit le 21 novembre, elle retient les quatre propositions et les priorise : 2,4,1,3  
Finalement, après avoir affiné la réflexion en lien avec les besoins du département, HEVEA s'oriente sur les projets suivants :

- Une équipe mobile PUR<sup>19</sup> pérenne, pour 15 personnes autistes sévères sans solution, accueillies en EMS<sup>20</sup> ou non ; l'équipe intervient en appui (observation, évaluation, compréhension des personnes). C'est le même projet que l'équipe mobile PUR transitoire qui va ouvrir en 2024.
- Un accueil de jour pour 6 personnes autistes sans solution dans l'est du Val d'Oise ; accueil en journée uniquement, il n'y a pas de complexité comme dans la PUR. Ce pourrait être le point de départ d'un EAM<sup>21</sup> futur dans l'est du Val d'Oise après un autre appel à projet ; Cela implique la location d'une maison à Garges ou Gonesse.
- Une extension de 15 places de La Garenne du Val ou de l'Olivaie, ce qui est le projet n°2 de la liste.
- Et enfin, le projet parentalité n°4 qui correspond très exactement aux préoccupations actuelles de la MDPH, de l'ASE<sup>22</sup>, et du SSD<sup>23</sup>.

---

<sup>16</sup> SAMSAH : Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés

<sup>17</sup> ESAT : Etablissement ou Services d'Aide par le Travail

<sup>18</sup> SESSAD : Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile

<sup>19</sup> PUR : Petite Unité Résidentielle

<sup>20</sup> EMS : Etablissement Médico-Social

<sup>21</sup> EAM : Etablissement d'Accueil Médicalisé

<sup>22</sup> ASE : Aide Sociale à l'Enfance

<sup>23</sup> SSD : Service Social Départemental

## Réunion de la commission le 08 décembre 2023

Les 4 projets font l'objet d'une nouvelle lecture avec l'éclairage des précisions apportées par l'ARS le 4 décembre :

- Les projets avec des seuls financements Département ne seront pas prioritaires. Il n'est pas possible de créer un nouveau Finess ce qui signifie, pas de création d'un nouvel établissement ou nouveau service.
- Dans le cadre d'un projet de transformation/extension, il doit s'agir d'abord d'une transformation suivie d'une extension et non du contraire.
- Les projets seront coconstruits entre le gestionnaire et les services.

La commission retient trois projets :

- Projet parentalité, avec deux volets, prévention des placements pour deux publics (parents ayant un enfant ESH<sup>24</sup> sans solution et parents ESH ayant un enfant) et accompagnement des placements pour les enfants et les parents.
- Projet Equipe mobile PUR pérenne ou EMA-TSA<sup>25</sup>, en plus de l'équipe mobile transitoire qui ouvrira en 2024 ; il concernera 15 autistes sévères accueillis en EMS ou sans solution d'accueil, il couvrira tout le département ; l'équipe apporte un soutien.
- Extension de la Garenne du Val : création d'un dispositif hors les murs de 11 places et médicalisation partielle de l'actuel accueil de jour.

Le projet parentalité n'est pas retenu.

*Le temps extrêmement court entre la parution des appels à projet (et maintenant des AMI) et le dépôt des dossiers n'est pas compatible avec le mode de fonctionnement habituel de la commission ; pour ne pas être une chambre d'enregistrement de projets rapidement élaborés en dehors de toute co-construction avec les équipes, les échanges se font par mail en temps réel.*

**Bernard Sejournet**  
**Rapporteur de la Commission Projets et Développement**

---

<sup>24</sup> ESH ; En situation de Handicap

<sup>25</sup> EMA-TSA : Equipe Mobile d'Appui avec Troubles du Spectre Autistique



### Les acteurs de la démarche qualité au sein d'HEVEA

#### **La Commission qualité et amélioration continue**

Composée d'administrateurs, elle a pour vocation de valider politiquement et stratégiquement les outils qualité. Elle est en lien avec le Bureau et le Conseil d'Administration pour la partie décision et avec la direction qualité pour la validation des outils proposés. Selon les sujets, des groupes de travail qualité peuvent être organisés.

#### **La direction qualité**

Interface entre les établissements et la commission qualité HEVEA, elle accompagne les référents qualité dans leurs missions avec l'appui des directeurs d'établissements.

#### **Le copil qualité : directeur et référents qualité des établissements**

La lettre de mission définit le périmètre d'intervention des référents qualité. Ils sont les interlocuteurs privilégiés des directeurs et de la directrice qualité en ce qui concerne la mise en œuvre de la démarche qualité. En fonction de l'organisation définie en COPIL avec la direction, ils portent également la communication auprès des équipes sur l'avancement concret de la démarche dans l'établissement.

**Les équipes de professionnels** au quotidien qui réalisent leurs missions avec bienveillance, rigueur, remise en question et coopération.

### Documents qualité et gestion des risques validés en 2023

#### **Plan de prévention et de gestion des risques de maltraitements**

Ce plan de prévention a été validé en commission qualité et présenté en CA en octobre.

La prévention de la maltraitance s'inscrit dans une démarche globale de stratégie bientraitance.

La charte éthique HEVEA, pose les bases d'une posture professionnelle bientraitante basée sur :

- La bienveillance
- L'exemplarité
- La coopération

Ces valeurs, et le respect des normes, référentiels et protocoles, agissent pour la prévention des risques de maltraitance institutionnelle ainsi que la mise en place d'une culture bienveillante afin que l'institution soutienne les postures individuelles.

Ce plan a pour objectifs :

- Agir pour la protection des personnes vulnérables
- Partager des définitions communes
- Développer une conscience et une connaissance des risques de maltraitance
- Favoriser la maîtrise des risques à priori – cartographie des risques
- Favoriser la maîtrise des risques à posteriori – déclaration des événements porteurs de risque
- Développer une culture de la prévention et du traitement des phénomènes de maltraitance

## **Procédure de recueil et de gestion des événements porteurs de risques**

L'association disposait de :

- Une procédure de gestion des réclamations et plaintes liées à des dysfonctionnements ou événements indésirables sans caractère de gravité.
- Une procédure de gestion des événements indésirables graves

Le constat a été fait qu'elles étaient peu connues des professionnels, les déclarations rares, la traçabilité du recueil très inégalement réalisée.

Dans le cadre de sa mission de sécurité des personnes vulnérables et d'amélioration continue de la qualité des accompagnements, une nouvelle procédure a été validée en commission qualité et présentée au CA en octobre.

Afin de faciliter la compréhension et l'accès à la déclaration, le choix a été fait d'un mode de déclaration unique, pour les plaintes, les réclamations, les événements indésirables sans caractère de gravité, les événements indésirables médicamenteux, les événements indésirables graves, les événements indésirables graves associés aux soins avec ou sans veille sanitaire, tous ayant le point commun d'être un événement porteur de risque.

Les objectifs de cette procédure sont :

- Agir dans le cadre de la protection des personnes vulnérables
- Développer et faciliter la culture de la déclaration
- Assurer la traçabilité des informations
- Analyser les événements indésirables
- Prévoir des actions d'amélioration de la qualité des prestations délivrées
- Elaborer une stratégie de prévention et de gestion des risques
- Harmoniser les pratiques de déclaration au sein des établissements et services de HEVEA

Afin de porter cette culture de la déclaration, **une charte d'engagement à la déclaration d'événements porteurs de risque** a été élaborée, travaillée au CODIR élargi et en voie de validation.

Enfin, en vue de faciliter l'accès aux documents internes (procédure, charte, guides, etc.), un **dossier Associatif** a été créé dans l'ensemble des arborescences des établissements. Ce dossier est accessible en lecture à l'ensemble des salariés d'HEVEA.

### **Présentation dans les ESSMS du plan de prévention et de la procédure d'événements porteurs de risques**

Une présentation de ces nouveaux documents et du cadre général dans lequel ils s'inscrivent a été faite dans la majorité des établissements et, est à venir pour les autres.

C'est l'occasion de partager les définitions et engager une réflexion sur ce qui fait d'un établissement, un établissement bientraitant, et d'encourager les professionnels à prendre part à la démarche de déclaration des événements porteurs de risque comme levier de prévention des maltraitances.

## Les Etats généraux des maltraitances

### **Participation au débat autoporté des Etats généraux des maltraitances**

Les États généraux des maltraitances ont été lancés le lundi 6 mars 2023 ; cette grande séquence de concertation interministérielle et citoyenne avait pour but de construire les réponses pour une politique publique de protection des adultes en situation de vulnérabilité.

Plusieurs thématiques étaient interrogées :

- Thème n°1 : Alertes et signalements des cas de maltraitance
- Thème n°2 : Culture professionnelle et gouvernance
- Thème n°3 : Bonnes pratiques et formation
- Question transversale : Selon vous, quelles sont les 3 mesures prioritaires pour lutter contre la maltraitance envers les adultes en situation de vulnérabilité en établissements spécialisés, à domicile ou ailleurs ? Pourquoi chacune d'elle est prioritaire à vos yeux ?

HEVEA a participé au débat autoporté organisé par le Collectif Handicap 95 dont l'objectif était de présenter des propositions aux questions posées sur la thématique 3 et la question transversale.

En 2024 a été éditée la « Stratégie nationale de lutte contre les maltraitances » pour les années 2024-2027, déclinée en 5 axes :

- Axe 1 | faire respecter les droits des personnes
- Axe 2 | se doter de meilleurs outils pour recueillir, suivre et répondre aux situations de maltraitance dans les territoires
- Axe 3 | renforcer la vigilance
- Axe 4 | promouvoir une culture commune de la bientraitance et le pouvoir d'agir des personnes et des professionnels
- Axe 5 | inscrire dans la durée une politique de contrôle des établissements médico-sociaux accueillant des personnes âgées ou en situation de handicap.

La HAS a édité une note de cadrage sur le « déploiement de la bientraitance et gestion des signaux de maltraitance en institutions (repérage et analyse) » afin d'élaborer un guide dans le but d'harmoniser les pratiques dans le déploiement de la bientraitance et la gestion des signaux de maltraitance (repérage et analyse) en institutions pour les personnes adultes vulnérables.

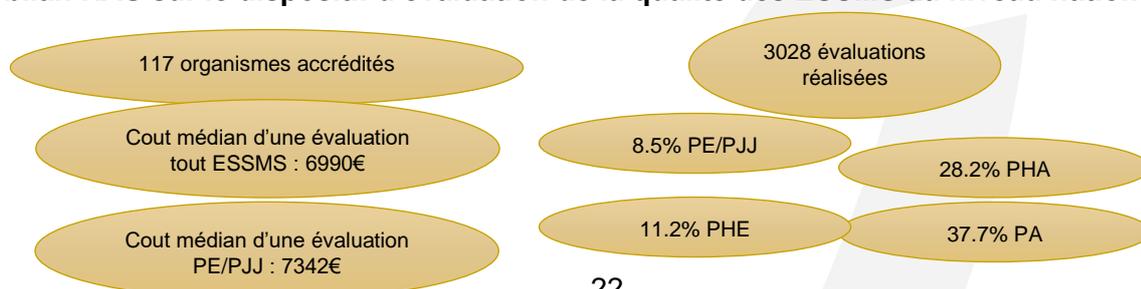
### **Réflexion en CODIR élargi**

Afin de construire le plan de prévention des maltraitances de l'association, le travail de réflexion proposé dans le cadre des débats autoportés des états généraux a été réalisé en CODIR élargi. 3 groupes de travail ont été constitués pour formuler des mesures de préventions sur chacun de thèmes cités ci-avant.

Ces mesures sont reprises dans le plan de prévention.

## Les évaluations externes

### **Le bilan HAS sur le dispositif d'évaluation de la qualité des ESSMS au niveau national**



Au regard des résultats, la HAS observe :

- Des moyennes de cotation sur les 3 chapitres plutôt homogènes dans l'ensemble.
- Une tendance confirmée d'une cotation moyenne plus élevée sur le chapitre 1 dans toutes les catégories d'ESSMS, de même pour la différence marquée de cotation en matière de bientraitance et d'éthique entre le chapitre 1 (point de vue de la personne accompagnée) et le chapitre 2 (point de vue des professionnels).
- Un très bon niveau de performance sur le respect des droits de la personne accompagnée qui se dégage indépendamment du type de public accueilli, de même pour la thématique liée à l'expression et à la participation de la personne accompagnée.
- Une fragilité globale sur l'élaboration d'une politique de démarche qualité et de gestion des risques qui constitue un axe de progrès pour l'ensemble des ESSMS.

Par ailleurs, la HAS dénote également :

- Un niveau de cotation légèrement plus élevé dans les SAMSAH, les EHPAD et les SAVS comparativement aux autres catégories d'ESSMS.
- Une marge de progression importante concernant l'accompagnement à la santé et à l'autonomie dans les MECS et les CHRS, en particulier sur le chapitre 3.

### Les évaluations réalisées en 2023

3 évaluations ont été réalisées sur 2023 et une au 1<sup>er</sup> trimestre 2024.

L'organisme retenu, Bleu Parmentier, a été accrédité en mars 2024. Le cout moyen de ces 4 évaluations est de 5.910€.

Chapitres / établissement	1	2	3	4	Moy. Asso	Moy. Nat
La personne	3.98	3.74	3.76	3.86	3.84	3.74
Les professionnels	3.95	3.86	3.82	3.75	3.85	3.68
L'ESSMS	3.98	3.35	3.51	3.84	3.67	3.61

	Thématiques / établissement	1	2	3	4	Moy. Asso	Moy. Nat
1	Accompagnement à la santé	3.96	3.4	3.11	3.87	3.58	3.61
2	Accompagnement à l'autonomie	4	3.78	3.89	3.89	3.89	3.74
3	Bientraitance et éthique	4	3.75	3.83	3.75	3.83	3.60
4	Co-construction et personnalisation du projet	3.89	3.58	3.86	3.61	3.73	3.63
5	Continuité et fluidité parcours	4	4	3.94	3.87	3.95	3.71
6	Démarche qualité et gestion des risques	3.92	2.53	3.13	3.54	3.28*	3.43
7	Droits de la personne accompagnée	4+	3.90	3.89	3.94	3.93	3.78
8	Expression et participation de la personne accompagnée	3.99	3.83	3.66	3.89	3.84	3.78
9	Politique ressources humaines	3.92	3.17	3.5	3.84	3.60	3.60

Th	Critère impératif	1	2	3	4
7	Les professionnels soutiennent la liberté d'aller et venir de la personne accompagnée.	4	-	-	4
7	Les professionnels respectent la dignité et l'intégrité de la personne accompagnée.	4	4	4	4
7	Les professionnels respectent la vie privée et l'intimité de la personne accompagnée.	4	4	4	4
7	Les professionnels respectent la liberté d'opinion, les croyances et la vie spirituelle de la personne accompagnée.	4	4	4	4
7	Les professionnels respectent le droit à l'image de la personne accompagnée.	4	4	4	4
7	L'ESSMS favorise l'exercice des droits et libertés de la personne accompagnée.	4	4	4	4
7	L'ESSMS garantit la confidentialité et la protection des informations et données relatives à la personne accompagnée.	4	4	4	4
6	L'ESSMS définit, avec les professionnels, un plan de prévention et de gestion des risques de maltraitance et de violence au bénéfice des personnes accompagnées.	3	4	4	4
6	L'ESSMS traite les signalements de faits de maltraitance et de violence, et met en place des actions correctives.	4	2*	2*	4
6	L'ESSMS organise le recueil et le traitement des plaintes et des réclamations.	4	4	4	4
6	L'ESSMS communique sur le traitement des plaintes et des réclamations aux parties prenantes.	4	4	4	4
6	Les professionnels analysent en équipe les plaintes et les réclamations et mettent en place des actions correctives.	4	1*	4	3*
6	L'ESSMS organise le recueil et le traitement des événements indésirables.	4	4	4	4
6	L'ESSMS communique sur le traitement des événements indésirables auprès des parties prenantes.	4	4	4	4
6	Les professionnels déclarent et analysent en équipe les événements indésirables et mettent en place des actions correctives.	4	3*	4	3*
6	L'ESSMS définit, avec les professionnels, un plan de gestion de crise et de continuité de l'activité et le réactualise régulièrement.	4	1	2	3
6	L'ESSMS communique son plan de gestion de crise en interne et en externe.	4	1	2	2

Tous les critères impératifs concernant les droits des personnes sont respectés sur l'ensemble des établissements évalués.

### Axes d'amélioration

\* La thématique Démarche qualité et gestion des risques est composée de 19 critères dont 10 critères impératifs.

C'est la moyenne la plus basse qui est largement chutée par l'absence d'un plan de gestion de crise et continuité de l'activité (PCA et PRA)

\* L'organisation du recueil et du traitement des EPR (plaintes et réclamations, événements indésirables) est comprise par les évaluateurs. Les axes d'amélioration reposent sur l'effectivité et la traçabilité des déclarations et des analyses réalisées en équipe.

Des fiches actions sur les critères impératifs ont été envoyées aux autorités.

### Les travaux à réaliser sur 2024 :

- . Finalisation de la procédure en cas de suspicion de maltraitance ou maltraitance avérée
- . Plan de continuité de l'activité
- . Outil d'élaboration de cartographie des risques à priori
- . Suivi du traitement et des analyses des EPR

## Les évaluations à venir

	Evaluation Externe
AEMO	T4 2023
DEMAIN	T1 2024
Galilée	T4 2023
Service prévention spécialisée	
ESAT	T1 2026
CAVT Cergy	T2 2026
CAVT EVO	
Etap Apart	
EANM Charmille	
EANM Saulaie	T4 2026
EAM Olivaie	
EAM La Garenne du Val	
SAVS La Hêtraie	
SAVS VPA	
Centre parental	T4 2028

Des informations, sensibilisations vont être réalisées dans les établissements.

L'utilisation du jeu « la boîte de l'éval » ou équivalent sera proposée comme préalable à une autoévaluation.

### Les projets de service ou d'établissement

Beaucoup de projets avaient été renouvelés en 2019. Aussi nombre d'entre eux étaient à revoir en 2023. Les projets qui devaient être révisés en 2020 et 2021, n'ont pas pu l'être avec la pandémie de COVID.

Une planification de révision des projets a été réalisée, selon le retard de validité, le besoin de réactualisation en lien avec les transformations de l'offre, etc.

ESSMS	Validité en cours	Validité projetée	Etat	Détail
UR TSA	-	2024-2025	À débiter	
CAVT Cergy	2016-2021	2024-2028	En cours	Finalisation rédaction
CAVT EVO	2018 - 2023	2024-2028	En cours	Finalisation rédaction
PCPE	2020	2024-2028	En cours	Finalisation rédaction
AEMO	2016-2020	2025-2029	En cours	Finalisation rédaction
EAM LGV	2016-2021	2025-2029	En cours	Finalisation rédaction
SAVS Etap Apart	2017 - 2021	2025-2029	En cours	Début élaboration
SAVS VPA	2017 - 2021	2025-2029	En pause	T3 2024
SAVS La Hêtraie	2018 - 2022	2025-2029	En cours	Elaboration en cours
EANM Saulaie	2019 - 2023	2026-2030	À débiter	T3 2024
EANM Charmille	2019 - 2023	2026-2030	À débiter	T1 2025
EAM Olivaie	2019 - 2023	2026-2030	À débiter	T1 2025
Centre parental	2018 - 2023	2026-2030	À débiter	T2 2025
MECS Galilée	2019 - 2023	2026-2030	À débiter	T2 2025
ESAT	2020 - 2024	2027-2031	À débiter	T4 2025
SPS	2024-2026	2027-2029	Ok	-
MECS DEMAIN	2023-2027	2028-2032	Ok	-

### La DACQ et les PAQ

#### Les référents qualité

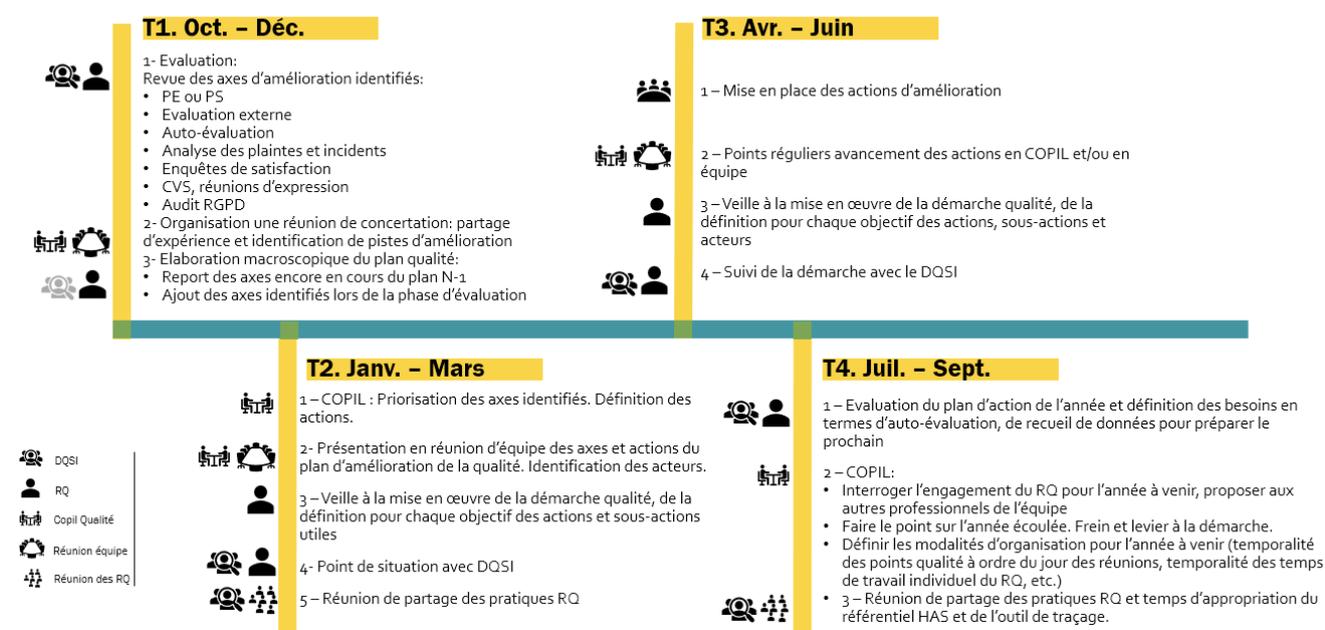
Chaque établissement a, à ce jour au moins un référent qualité. Dans certains établissements, selon le périmètre géographique ou de taille, la mission est partagée.

Ce sont 25 professionnels qui veillent avec les directions à la dynamique qualité. 13 d'entre eux ont pris leur mission au cours de l'année.

Des rencontres ont lieu 4 fois dans l'année entre l'ensemble des RQ afin de partager l'avancement des actions, les freins et leviers, les éventuelles difficultés.

L'an prochain, ces réunions permettront d'aborder des thèmes qualité (procédure interne, RBPP, outil 2002-2, etc.)

## Les temps clé de la démarche



## Bilan PAQ

La démarche est prévue sur un cycle d'un an. L'an passé, certains établissements n'avaient pas de référents qualité, les outils étaient en transition, et le PAQ n'était pas forcément formalisé sur l'ensemble des établissements.

Cette année est donc une année de reprise active de la démarche, avec la communication de la feuille de route et d'un nouvel outil simplifié de suivi.

Le 1<sup>er</sup> trimestre permettant la phase de bilan et de diagnostic afin de renouveler le PAQ de l'année précédente, s'est étalé, pour cette année de reprise, sur un temps plus long pour une majorité d'établissement. Les échéances ont été remodelées afin de permettre à chaque référent qualité, chaque COPIL, chaque établissement de s'approprier la démarche.

L'objectif est qu'à l'été les phases 1 et 2 soient bouclées afin de rapidement débiter la mise en place des actions sur le cycle 2024-2025.

## Audits RGPD

Au dernier trimestre 2023 un audit RGPD a été réalisé par la société Datavigiprotection.

Les conclusions de l'audit mentionnent une méthodologie en termes de protection des données et de sécurité informatique bien présente et ancrée au sein de l'organisation qui nécessite néanmoins d'être renforcée, notamment concernant les procédures sur le traitement des données de personnes (procédure d'exercice des droits, procédure en cas de violation de données), les sensibilisations aux utilisateurs (charte informatique, cybersécurité, etc.), et le renforcement de mesures techniques (smartphone, double authentification, etc.), et le site internet.

## Commission Finances



Au cours de l'année 2023 très riche en activité, HEVEA a poursuivi le déploiement de son projet d'évolution de son organisation avec les établissements et a suivi avec enthousiasme les Appels à Manifestation d'Intérêt avec tout le soutien de ses partenaires financiers.

L'année 2023 a été une année active, dynamisée par la célébration des 10 ans de l'association. Les résidents et leurs familles, les professionnels, l'ensemble du personnel, les membres du Conseil d'Administration et les partenaires ont partagé une journée remplie d'échanges, de surprises, de rencontres, de divertissements.... au détour de collations et d'un repas convivial.

En 2023, HEVEA poursuit son engagement dans l'habitat inclusif :

- Le 1<sup>er</sup> dossier qui a obtenu un avis favorable auprès des financeurs, a permis la signature des baux privés, pour des logements situés à Pontoise et à Saint Ouen l'Aumône, en 2021 ;
- Le Département du Val d'Oise a validé en octobre 2022, la 2<sup>ème</sup> vague du projet, dont il reprendra le financement, en lieu et place de l'ARS ;
- En 2023, le 3<sup>ème</sup> projet élaboré par HEVEA a obtenu un avis favorable du Conseil Départemental. Ce projet destiné à accueillir 8 personnes (4 personnes âgées et 4 personnes en situation de handicap) démarrera en 2025.

Au-delà de l'habitat inclusif, HEVEA dépose des dossiers de candidature en réponse au projet « Inclus'IF 2030 - Plan pour l'inclusion des personnes en situation de handicap en Ile-de-France », construits avec les acteurs du territoire :

- La médicalisation partielle de l'accueil de jour avec création d'un dispositif Hors les murs au sein de l'Etablissement d'Accueil Médicalisé à La Garenne du Val. Ce budget d'un montant prévisionnel de 514 887€ se décompose en 271 460 € pour le Conseil Départemental du Val d'Oise (53%) et 243 427€ pour l'Agence Régionale de Santé (47%). La mise en œuvre des solutions proposées dans ce projet est prévue en 2024 ;
- La création d'une « Equipe Mobile d'Appui - Troubles du Spectre Autistique Val d'Oise EMA-TSA 95 », en complément de la Petite Unité Résidentielle mise en place pour 6 personnes, viendra répondre à un besoin réel du territoire en proposant un soutien ponctuel. Ce budget d'un montant total de 913 183 euros sera porté à 100% par l'ARS.

Les comptes annuels de l'association résultent de l'agrégation des comptes des activités associatives, du siège, et des établissements et services en gestion conventionnée par le Conseil Départemental du Val d'Oise et l'état par l'intermédiaire de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

L'année 2023 se solde par un résultat comptable consolidé de 405 373 € et de 57 916 € pour la Société Civile Immobilière (SCI), en charge de la gestion d'une partie du parc immobilier de HEVEA ; résultats appréciables dans la perspective du développement de l'association pour répondre aux besoins du territoire.

## Les adhérents de l'Association HEVEA en 2023

	Nombre d'adhérents	Montant des cotisations (en €)
2015	151	6 350
2016	153	6 300
2017	145	6 519
2018	144	6 581
2019	135	6 115
2020	144	6 688
2021	138	6 282
2022	137	6 078
<b>2023</b>	<b>142</b>	<b>5 632</b>

Depuis 2021, la cotisation HEVEA et la cotisation UNAPEI (qui est optionnelle) est différenciée. L'équilibre financier repose sur le montant des cotisations. Il est proposé de maintenir pour 2024 le montant des cotisations voté en 2023 :

Cotisation individuelle HEVEA simple .....	10 €
Cotisation individuelle de soutien HEVEA .....	50 €
Cotisation individuelle HEVEA + UNAPEI .....	52 €
Cotisation individuelle de soutien HEVEA + UNAPEI .....	92 €

Ces cotisations sont proposées à toutes personnes parents, amis, personnes accueillies et intéressées au développement de HEVEA.

HEVEA accepte tous les dons qui sont déductibles des impôts, au titre des dons aux associations.

Un reçu sera délivré pour chaque donateur.

Le respect de notre budget 2022 repose sur le dynamisme des adhérents et des commissions.

« Par ailleurs, en 2023, l'association HEVEA, reconnue pour son rayonnement, son engagement et la qualité de son accompagnement, a perçu des dons financiers et non financiers dont les montants figurent dans le rapport financier ».

**Dominique IVKOVIC**  
**Trésorière et Rapporteuse Commission Finances**



Au total, la grande qualité d'engagement des membres du comité se confirme dans la durée et se traduit dans le sérieux de ses travaux, mais aussi par le temps qu'ils y consacrent sans compter. Je tiens à les en remercier chaleureusement. Chez les professionnels d'HEVEA, la prise de conscience de la dimension éthique de leur activité continue de faire son chemin. Le CCRE réfléchit actuellement aux mesures qu'il pourrait proposer au conseil d'administration afin d'amplifier et faciliter cette évolution. Il est trop tôt pour être plus précis à ce sujet, et je ne voudrais pas anticiper sur ses conclusions. Sa préoccupation est significative, en tout cas, de notre volonté de faire en sorte que la réflexion éthique soit toujours plus ancrée dans les préoccupations de chacun, pour le plus grand bénéfice des personnes accompagnées que nous accueillons à HEVEA.

***Pierre-Olivier MONTEIL,  
Rapporteur du Comité Consultatif et de Réflexion Ethique***





# **RAPPORT D'ORIENTATION 2023**

## **Perspectives à 5 ans – Nos objectifs à long terme**

### **2024-2029**

Le projet Associatif 2019-2023 d'HEVEA étant réalisé et arrivé à échéance, l'Association inscrit une nouvelle page de son histoire en proposant le Projet Associatif 2024-2029 qui sera mis au vote lors de l'Assemblée Générale de juin 2024.

Ces futures perspectives d'orientations à long terme s'inscrivent pour les 5 années à venir. Les voici réunies en cinq grands axes stratégiques :

L'Association HEVEA, dans un délai de 5 ans, dans le cadre de ses valeurs et d'une éthique partagée, a pour but de :

- Adapter sa gouvernance à l'évolution du secteur.
- Poursuivre le développement de tout partenariat facilitant les parcours des personnes.
- Renforcer les partenariats sanitaires et optimiser l'offre interne de soins afin de favoriser la prévention et la promotion en santé des personnes.
- Favoriser une dynamique d'attractivité des métiers du secteur tout en poursuivant l'objectif de bien-être au travail.
- Promouvoir les droits des personnes vulnérables en généralisant la démarche d'autodétermination.
- Construire des réponses nouvelles pour s'adapter aux besoins des personnes dans leur parcours.
- Promouvoir une démarche de Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) au sein d'HEVEA.

Pour atteindre ces buts, des initiatives clés sont à mettre en œuvre dans un délai de 1 à 3 ans :

- Développer la prévention et la promotion en santé en s'appuyant sur un réseau territorial partenaire. Formaliser un projet médical reprenant l'ensemble des besoins en soins pour HEVEA.
- Renforcer la place des Personnes Accompagnées dans la gouvernance tant pour les personnes en situation de handicap que pour les jeunes relevant de la protection de l'enfance.
- Pérenniser et consolider les projets en déploiement.
- Faire évoluer l'organisation en fonction des nouveaux projets (plateformes, pôles) et en particulier ceux dédiés aux personnes en situation complexe.
- Fidéliser les professionnels et attirer de nouveaux talents.
- Développer les partenariats stratégiques au niveau associatif et les formaliser.
- Assurer et améliorer la qualité de l'accompagnement des personnes dans une cohérence et fluidité des parcours.
- Transformer l'accompagnement des personnes en intégrant le concept d'autodétermination dans une démarche systémique.

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION D'HEVEA AU 31-12-23

	Fonction	Prénom	Nom	Les commissions
<b>Administrateurs membres du Bureau</b>				
1	Président	Xavier	DUHOUX	
2	Vice-Présidente	Mariette	CHAPUS	Membre des Commissions Projets, Finances et Communication.
3	Vice-Présidente	Catherine	RICHET	Rapporteuse Commission Communication, membre Commissions Projets, Finances et du CCRE.
4	Vice-Président	Bernard	SEJOURNET	Rapporteur Commission Projets et membre du CCRE
5	Trésorière	Dominique	IVKOVIC	Rapporteuse Commission Finances
6	Trésorier - Adj	Pascal	ARRIBE †	Rapporteur Commission Qualité, et membre Commissions Finances.
7	Secrétaire	Marie-Paule	PHOMMACHANH	Membre Commission Familles.
8	Secrétaire Adj	Michelle	DUVAL	Rapporteuse Commission Patrimoine et membre Commission Projets.
9	Secrétaire Adj	Anne-Marie	ERMENEG	Rapporteuse Commission Familles, membre de la Commission Communication.
10	Administrateur	J. Philippe	HUGONENQ	Membre Commissions Finances, Qualité, Projets et Patrimoine.
11	Administrateur	Didier	HUMBERT	Membre Commissions Patrimoine et Familles.
12	Administratrice	Christine	MAUGER -MANSOUR	Membre Commission Projets et du CCRE.
<b>Administrateurs non-membres du Bureau</b>				
13	Administrateur	Bruno	GRUEL	Membre Commissions Communication et Familles.
14	Administratrice	Jeannine	GUYON	Membre Commission Qualité
15	Administratrice	Laurence	JOUSSEAUME	Membre Commissions Finances, Projets, Patrimoine
16	Administrateur	Jean-Pierre	LEGUEIL	Commission Projets
17	Administrateur	Philippe	MAHLER	Membres Commission communication
18	Administrateur	André	ROMEDENNE	Commission Projets
<b>Nouveaux administrateurs en 2023</b>				
NA				
<b>Administrateurs sortants 2023</b>				
NA				
<b>Renouvellement administrateurs sortants en 2023</b>				
	Vice-Présidente	Mariette	CHAPUS	
	Secrétaire Adj	Anne-Marie	ERMENEG	
	Administratrice	Jeannine	GUYON	
	Membre bureau	Didier	HUMBERT	
	Administrateur	Jean-Pierre	LEGUEIL	
	Secrétaire Adj	Michelle	DUVAL	
	Trésorière	Dominique	IVKOVIC	
	Membre bureau	Philippe	MAHLER	